

REUNION DU JEUDI 07 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le 07 février à 09 heures 41 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : MME CATHERINE BENEDINI, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, M. OLIVIER JARDE, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CAROLE BIZET, M. PIERRE BOULANGER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME MARYLINE DUCROCQ, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. FRANCIS LEC, M. RENE LOGNON, MME NATHALIE MARCHAND, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le président ouvre la séance.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, Mme BIZET pour Mme de WAZIERS, M. LEC pour M. STOTER, M. de JENLIS pour M. SOMON, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. JARDE pour Mme FONGUEUSE, Mme DELETRE pour Mme HIVER, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme MORDACQ pour M. VARLET, M. DECAYEUX pour M. NOIRET, Mme TEMMERMANN pour Mme DARRAS, M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX, Mme QUIGNON pour M. DELNEF.

M. le président propose Mme HOLLEVILLE-MILHAT comme secrétaire de séance, cette proposition recueille l'accord unanime de l'assemblée.

M. le président soumet le procès-verbal de la séance du 6 février 2019 à l'approbation de l'Assemblée.

Mme LEPRESLE demande que la mention "crèches municipales" soit ajoutée à la mention "crèches associatives", figurant en page 7 du procès-verbal.

Il est fait droit à cette demande.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2019 est adopté à l'unanimité.

19.2.16. - PERSONNES ÂGÉES - MAINTIEN A DOMICILE + AMENDEMENT (déposé par le groupe "Somme à Gauche") - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DARRAS défend l'amendement déposé par son groupe.

Mme WYBO apporte son soutien à cet amendement car elle juge que ces associations créent de l'emploi et répondent à un besoin.

M. le Président considère que de nombreuses associations mériteraient le soutien financier du Département or cet amendement n'en vise que deux : l'Amicale des donneurs de sang et Alcool Assistance. Il ajoute que le Département soutient la solidarité en matière de don du sang, par la mise à disposition de ses locaux à l'Etablissement français du sang pour ses campagnes de collecte annuelles et par l'invitation faite aux agents d'y participer. D'autre part, il rappelle que les communes doivent aussi contribuer aux subventions des associations.

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BOHIN pour Mme LHOMME.

En réaction aux propos de M. le Président, M. STOTER estime que ces deux associations réalisent sur le territoire un travail d'accompagnement social et de prévention, tout à fait en lien avec la compétence sociale de la collectivité. Il ajoute qu'accorder ces modestes subventions serait un symbole fort pour le monde associatif.

Pour M. CASIER, la somme demandée de 2000 € est modeste et montrerait la volonté de solidarité de la collectivité; il invite avec malice M. le Président à faire plaisir à son opposition.

Après avoir rappelé que le Département de la Somme est l'un des plus touchés par le fléau de l'alcoolisme et qu'il est très difficile de solliciter les dons de sang dans les zones rurales, Mme DAMIS-FRICOURT fait part de son incompréhension quant au refus d'accorder des subventions aux deux associations visées par l'amendement.

M. DEWAELE rappelle que certaines associations dans le domaine de l'autonomie et du handicap se sont inscrites dans les actions subventionnées par la Conférence des financeurs. Il dit enfin comprendre les arguments de M. le Président mais souligne que le fléau de l'alcool touche l'ensemble des publics "cibles" de la collectivité à savoir notamment les femmes et les enfants de l'ASE. En conclusion, il indique qu'à titre personnel, il s'abstiendra sur cet amendement.

Mme DARRAS explique que les petites associations de proximité ne peuvent s'inscrire dans les dispositifs d'appel à projet car ne disposent pas des ressources internes pour y répondre, risquent de disparaître en l'absence de soutien financier.

En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, Mme HIVER indique que selon l'association Amicale des donneurs de sang du Doullennais, les petites associations rurales enregistrent d'avantage de dons qu'à Amiens.

Répondant aux critiques de l'opposition, M. le Président affirme ne pas ignorer les besoins et l'importance du don de sang et rappelle le soutien apporté par la mise à disposition de locaux, par l'information auprès de ses agents, par la diffusion de l'information au travers du magazine "Vivre en

Somme". Il ajoute que la question du bénévolat sera prochainement évoquée avec le président de l'association France bénévolat de la Somme.

A la demande de M. STOTER, M. le Président suspend la séance pour une durée de 10 minutes.

(La séance, suspendue à 10h10, est reprise à 10h20).

Mme de WAZIERS indique à M. le Président que l'association Alcool assistance n' a pas répondu l'appel à projets sur l'accompagnement des familles en difficulté. Elle rappelle que les services départementaux sont disponibles pour accompagner les associations dans l'élaboration de leurs dossiers.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, , les groupes "Somme à Gauche", "Les Elues Ecologistes", "Parti Communiste Français", "Parti Communiste Français", "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et "Rassemblement national" votant pour; M. DEWAELE s'abstenant.

M. STOTER dit regretter que M. le Président se soit privé de la parole de son opposition après la reprise de séance concernant l'action 3.

M. le Président l'invite à revenir à l'analyse du rapport.

Concernant l'action 3, M. STOTER propose que des conventions pluriannuelles d'objectifs soient passées avec toutes les associations, ce type de convention induisant une prise en charge financière de l'adhésion à la Fédération des mandataires par le Département.

M. CASIER attire l'attention sur l'image déplorable donnée au Conseil départemental de la Somme par l'émission télévisée "Pièces à conviction" consacrée au maintien à domicile, diffusée la veille. Le rejet de l'amendement par M. le Président est selon lui aussi de nature à contribuer à cette mauvaise image.

M. le Président estime que les journalistes sont responsables du contenu des émissions qu'ils diffusent et affirme qu'il a d'autres ambitions pour le Département que de lui donner une mauvaise image.

Reprenant les propos de M. STOTER, Mme DAMIS-FRICOURT dit regretter que M. le Président n'ait pas écouté la proposition constructive que l'opposition a voulu formuler concernant l'amendement.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes "Les Elues Ecologistes", "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et M. RENAUX s'abstenant, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s" et "Rassemblement national" s'abstenant sur l'action 3.

19.2.17. - PERSONNES ÂGÉES - ACCUEIL FAMILIAL - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à Mme DENIS qui note que le nombre d'accueillants est en diminution alors que le nombre de personnes accueillies augmente, M. DEWAELE affirme que sur les 329 places d'accueil

familial, seules 245 places sont occupées. Il remarque que les personnes âgées ne vont pas facilement vers ce type d'accueil et que de nombreux accueillants prennent leur retraite..

19.2.18. - PERSONNES AGEES - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. DEWAELE fait part de sa réflexion personnelle sur l'apport de l'expérimentation du cannabis thérapeutique à la prise en charge des pathologies liées vieillissement.

M. JARDE ajoute que la question du cannabis thérapeutique et son l'intérêt antalgique correspondent à une question actuelle de société et demande à M. le Président de solliciter officiellement M. Dominique MARTIN, directeur de l'Agence nationale de sécurité du médicament, pour l'examen de cette expérimentation.

M. le Président répond que ce sujet ne relève pas de la compétence du Département. Il affirme en revanche qu'il est possible de déposer un vœu lors d'une prochaine session.

En réponse à M. DAVERGNE qui demande si les places ouvertes dans les MARPA non habilitées par l'aide sociale pourraient être redéployées vers des MARPA qui s'inscrivent dans le processus, M. le Président répond qu'il convient au préalable de consulter chacune des MARPA.

M. DEWAELE pose la question du devenir des MARPA, dans le cadre de la transformation du forfait autonomie par la loi ASV. Il demande si les règles des MARPA pourraient être assouplies par le Département, sachant que sa contribution financière est modeste et affirme qu'il est nécessaire de trouver un modèle innovant.

M. DAVERGNE indique que la réflexion est engagée au sein des MARPA et qu'une concertation avec les Départements est en effet nécessaire.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

19.2.19. - PERSONNES AGEES - ALLOCATIONS - MAINTIEN A DOMICILE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DAMIS-FRICOURT se dit satisfaite que des solutions alternatives soient à l'étude mais alerte sur le risque qu'elles ne soient pas accessibles à tous les Samariens.

En réponse à M. STOTER qui s'étonne que l'appel à manifestation d'intérêt n'ait pas été rattaché au rapport 19.2.16, M. DEWAELE estime que sa remarque est pertinente et indique que le souhait était de porter une attention particulière sur cet appel.

Concernant la cohérence dans la structuration des rapports, M. le Président informe l'Assemblée qu'une réflexion est en cours à ce sujet.

19.2.20. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ALLOCATIONS - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

19.2.21. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - MAINTIEN A DOMICILE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président indique que pour l'année 2018 le nombre de places en établissement personnes âgées et personnes handicapées créées, réhabilitées ou transformées est de 303 places. Un tableau comparatif sera adressé prochainement aux membres de l'Assemblée.

19.2.22. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ACCUEIL FAMILIAL - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

19.2.23. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT + AMENDEMENT DEPOSE PAR LE GROUPE "RASSEMBLEMENT NATIONAL" - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président fait part du retrait par le groupe "Rassemblement national" de son amendement.

19.2.24. - REMISES GRACIEUSES DE L'ACTION SOCIALE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

19.2.25. - VŒU « NOUS SOUTENONS L'ACTION DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION » DEPOSE PAR LE GROUPE « UNIS POUR LA SOMME » - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à Mme LEPRESLE, M. DEWAELE indique qu'Uniformation a pris la décision de diminuer par deux ses financements.

Mme de WAZIERS regrette cette décision unilatérale car les métiers d'aide à la personne, sous tension dans la Somme, ont besoin de professionnalisation. Selon la Direccte, ce voeu permet d'attirer l'attention du gouvernement sur ses propres diminutions de financement.

Mme LEPRESLE ajoute qu'en effet Uniformation est aussi en difficulté financière.

M. STOTER indique que son groupe votera pour ce voeu ; il juge néanmoins qu'il est mal ciblé. Il est procédé au vote du voeu qui est adopté à l'unanimité.

19.2.26. - MOTION « EN FAVEUR DU MAINTIEN DES MDSI DE JEAN MOULIN ET LONGUEAU » DEPOSEE PAR LES GROUPE « LES ELUES ECOLOGISTES », « GENERATIONS.S », « SOMME A GAUCHE , FRONT DE GAUCHE» - M. Marc DEWAELE, président, Rapporteur

En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président confirme les propos qu'il a tenus lors du DOB qu'il n'est pas envisagé pour l'instant de fermer les MDSI de Longueau et de Jean Moulin.

M. JARDE s'étonne que cette motion soit soumise à l'Assemblée, ayant été déposée sous la forme d'un voeu la semaine dernière auprès de la mairie d'Amiens et retirée dans le même temps.

M. DEWAELE indique que Mme MARCHAND lui a semblée contrariée par le dépôt de la motion, ayant été rassurée sur le sujet à l'issue des travaux de la 2^{ème} commission.

M. le Président affirme que le rendez-vous prévu avec Mme MARCHAND et Mme le maire de Longueau a été annulé après le DOB.

Mme LEPRESLE souhaite rétablir la vérité. Le voeu déposé à la mairie d'Amiens a été maintenu par son groupe. D'autre part, la motion a été déposée avant la tenue des débats de la 2^{ème} commission. Elle note que jusqu'alors elle ne disposait d'aucun écrit de M. le Président sur cette question ; ce sera sans doute chose faite dans le procès-verbal de la séance.

M. le Président lui répond que cette information figure déjà dans le procès-verbal du DOB en date du 17 décembre dernier.

Mme DAMIS-FRICOURT s'inquiète que le Président ait employé les mots "pour l'instant" lorsqu'il a affirmé qu'il n'y aurait pas de fermeture envisagée.

M. le Président réaffirme qu'il n'y pas de fermeture des MDSI de Longueau et de Jean Moulin.

Pour M. RENAUX, le dépôt de ce voeu n'était pas utile, la réponse ayant déjà été fournie. Il est procédé au vote de cette motion. A la demande de Mme DENIS, M. le Président suspend la séance pour cinq minutes.

(La séance suspendue à 11h26 est reprise à 11h32).

Il est pris acte du retrait de la motion par ses auteurs.

19.2.27. -VŒU « NON AU DELIT DE SOLIDARITE » déposé par les groupes « Génération.s », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Somme à Gauche » - Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, rapporteure

M. STOTER salue ce voeu générique, et rappelle que la solidarité n'est pas un délit.

M. le Président donne lecture de la décision du Conseil constitutionnel n° 2018 717-178 du 6 juillet 2018 qui renvoie au législateur le soin de concilier le principe de fraternité, reconnu comme principe à valeur constitutionnelle, et le respect de l'ordre public.

Il est procédé à un vote de ce voeu qui est adopté à la majorité, Mmes MAILLE-BARBARE, HIVER, LHOMME, MM. BEAUVARLET, de JENLIS, NOIRET, SOMON, VARLET s'abstenant, le groupe "Rassemblement national" votant contre.

19.5.1. - PATRIMOINE ET ARCHIVES - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. de JENLIS, en réponse à M. PIOT qui souligne le budget du festival Samara Rock est très conséquent selon lui, précise que ce sera un évènement de grande ampleur, plusieurs dizaines de milliers de festivaliers étant attendus.

M. de JENLIS précise qu'il ne prendra pas part au vote sur l'action 4 en tant que président de l'EPCC Somme Patrimoine.

M. STOTER espère qu'au regard de l'affluence attendue, le financement prévu sera revu à la baisse. Il souhaite cependant une pleine réussite à ce festival. Il salue l'intérêt de l'exposition actuelle sur les traces laissées par des soldats dans la pierre de sites samariens qui se tient dans le hall de l'hôtel des Feuillants. Il rappelle aussi que l'association Proscitec a proposé d'organiser une exposition et suggère que les services du Conseil départemental la contactent afin de conclure ce projet.

M. le Président répond qu'il est bien entendu favorable à la réalisation de ce projet d'exposition. Il précise les noms des quatre groupes qui se produiront au festival Samara Rock. Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe "Rassemblement national" s'abstenant sur l'action 4.

19.5.2. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE CULTUREL - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à M. CASIER qui regrette le retard des projets de restructurations de la Bibliothèque départementale en raison de l'absence de réponse de l'Etat quant à la cession du terrain, M. de JENLIS indique que l'Etat sera relancé sur ce sujet et que l'option de construire sur un autre terrain devra être envisagée.

19.5.3. - SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES ET APPEL A PROJET + AMENDEMENT DEPOSE PAR LE GROUPE "SOMME A GAUCHE" - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Mme HOLLEVILLE-MILHAT présente l'amendement déposé par le groupe "Somme à Gauche". Elle précise que les difficultés d'emploi dans les associations sont le fait de la réduction des emplois aidés par l'Etat. Elle se dit aussi inquiète de la crise du bénévolat.

M. PIOT constate au BP 2019 une diminution de 1,2 millions d'euros de subvention aux associations depuis 2016. Il juge cette position dangereuse pour la citoyenneté et demande que cette somme soit réinjectée.

M. le Président lui répond que sa lecture des chiffres est inexacte et que les crédits ouverts pour 2019 sont en augmentation de 10,5%, ce dont M. PIOT prend acte.

Mme WYBO indique qu'elle ne prendra pas part au vote de l'amendement.

Mme DAMIS-FRICOURT affirme partager le constat de Mme HOLLEVILLE-MILHAT quant à l'usure du bénévolat mais estime que la politique menée par la majorité ne favorise pas l'émergence du bénévolat. Son groupe votera l'amendement.

M. le Président considère que le fondement de l'amendement est faux dans la mesure où les crédits sont en augmentation cette année.

Mme DENIS estime que les baisses de financement des associations peuvent entraîner des suppressions de postes permanents qui génèrent la crise du bénévolat. Son groupe votera pour l'amendement.

M. STOTER confirme que l'amendement a sa raison d'être et que la majorité a depuis 2016 diminué son soutien au monde associatif. L'augmentation de 2019 n'efface pas le découragement des associations, notamment face aux difficultés administratives qu'elles rencontrent pour demander des subventions.

En réponse à M. STOTER, Mme HOLLEVILLE-MILHAT indique que les dossiers de demandes de subvention en ligne simplifiés comptent bien moins de 19 pages. Elle ajoute que les services du Département aident les associations à remplir leurs dossiers d'appel à projets. Elle précise avoir alerté la DRDJS du problème des emplois dans les associations sportives.

M. CASIER considère qu'il existe un problème budgétaire, doublé par le choix de la majorité de financer les projets au détriment des structures associatives. Il constate que de nombreuses associations ne demandent plus de subventions, et que les appels à projets risquent d'institutionnaliser les réponses en matière culturelle.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT rappelle que la culture est une compétence partagée avec la Région, les communes et les EPCI, qui aident au fonctionnement.

M. le Président évoque la tenue prochaine d'une CTAP et dit que les aides au fonctionnement perdurent.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, le groupe " Unis pour la Somme" votant contre et le groupe "Rassemblement National" ne prenant pas part au vote.

En réponse à Mme DENIS qui souligne les chiffres du rapport "Contrat de développement culturel " du BP 2016 soit 2,6 M€ pour le soutien de l'activité culturelle contre 1,5 M€ en 2019. Elle convient toutefois que les crédits sont en augmentation par rapport à 2018.

M. le président lui précise que la comparaison est effectuée de BP à BP et que depuis le CRR de Saint Riquier a été dissous.

M. STOTER indique que son groupe s'abstiendra et, revenant sur l'action 11 et la mise à l'honneur des éco-festivals tels R4 et le Chahut Vert dans le rapport "Developpement Durable", déplore que les organisateurs aient à renoncer à la gratuité en raison des baisses de subventions.

M. le Président invite MME DENIS à examiner les baisses de recettes et l'augmentation des restes à charge pour les dépenses obligatoires.

Mme DENIS maintient qu'il s'agit de choix politiques notamment concernant les routes.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes "Somme à Gauche", "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et "Parti Communiste Français" s'abstenant, le groupe "Rassemblement national" s'abstenant sur l'action 9, les groupes "Génération.s" et "Les Elues Ecologistes" votant contre.

19.5.4. - BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL DEPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT RIQUIER - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. CASIER dit attendre avec impatience le rapport de la cour des Comptes, afin de prendre position sur le statut du centre. Il estime que le centre ne répond plus aux critères du label Centre Culturel de Rencontre (CCR), étant repris en gestion directe par le Conseil départemental.

En réaction aux propos de M. CASIER, M. le Président affirme que le centre a toujours le label CCR.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes "Génération.s", "Les Elues Ecologistes" et "Somme à Gauche" s'abstenant.

19.5.5. - LIVRE ET LECTURE - Mme France FONGUEUSE, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes "Génération.s", "Les Elues Ecologistes" et "Somme à Gauche" s'abstenant.

19.5.6. - LIVRE ET LECTURE - REGLEMENT DU CONCOURS "DES PARENTS, DES BEBES, UN LIVRE" - Mme France FONGUEUSE, rapporteure, conclusions adoptées

19.5.7. - CULTURE ET EDUCATION - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. CASIER se dit favorable à la poursuite du dispositif PAC 80 depuis trois mandatures et en souligne l'exemplarité. Il indique toutefois que les questions de transport des jeunes demeurent un frein à la participation des jeunes.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12h54 est reprise à 14h37).

ETAIENT PRESENTS : MME CATHERINE BENEDINI, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, M. OLIVIER JARDE, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CAROLE BIZET, M. PIERRE BOULANGER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME MARYLINE DUCROCQ, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. FRANCIS LEC, M. RENE LOGNON, MME NATHALIE MARCHAND, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. POTEL pour M. HEURTAULT, Mme RAGUENEAU pour Mme MARTIN.

19.5.8. - ARCHEOLOGIE - Mme France FONGUEUSE, rapporteure

M. CASIER signale que l'exposition *Matières du temps* qui se tient actuellement au Louvre Lens présente un grand nombre d'objets archéologiques provenant du département. Il regrette que le budget consacré à l'archéologie ait été réduit depuis 2015.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes "Les Elus Ecologistes", "Somme à Gauche", "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et "Parti Communiste Français" s'abstenant, le groupe "Génération.s" votant contre.

19.5.9. - DEVOIR DE MEMOIRE - Mme France FONGUEUSE, rapporteure, conclusions adoptées

M. PIOT se réjouit du maintien du livret "centenaire" pour les élèves de 3^{ème}.

19.3.1. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE + AMENDEMENT DEPOSE PAR LES GROUPES "SOMME A GAUCHE" et "LES ELUES ECOLOGISTES"- M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. HAUSSOULIER présente l'amendement déposé par les groupes "Somme à Gauche" et "Les Elus Ecologistes" et en propose le rejet.

Mme DENIS défend l'amendement et demande que des subventions soient accordées aux associations Picardie Nature et CPIE Baie de Somme qui oeuvrent dans la sensibilisation des espaces naturels sensibles.

Selon Mme DAMIS-FRICOURT, il est possible de concilier la pratique de la chasse et de la pêche avec le respect de l'environnement, par l'implication de tous les acteurs dans l'éducation à l'environnement et par le soutien aux associations de protection de la nature.

M. HAUSSOULIER explique que l'association Picardie Nature a transmis à France Nature Environnement des informations contestables, dans le cadre du renouvellement du label grand site de France donné à la Côte. Il se félicite que le Département ait cessé de leur accorder des subventions depuis 2017.

Mme DAMIS-FRICOURT se dit choquée des propos de M. HAUSSOULIER.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, le groupe "Parti Communiste Français" s'abstenant, les groupes "Rassemblement national", "Les Elus Ecologistes" et "Somme à Gauche", "Génération.s" votant pour, M. RENAUX s'abstenant.

Mme DENIS juge les propos de M. HAUSSOULIER anti-écologistes et rappelle que les ENS n'ont pas tous vocation à ouvrir au public.

En réponse à Mme DENIS qui souhaite savoir où se trouvent les recettes de la taxe d'aménagement qui ne sont pas reversées au CAUE et aux ENS, M. HAUSSOULIER lui répond que ces fonds sont mis en réserve pour leurs besoins.

M. le Président ajoute que les recettes de la taxe d'aménagement sont totalement affectées. De plus, il précise qu'en 2019 le Département devra reverser à l'Etat un trop-perçu de 500 000 €. Il convient aussi d'ajouter les dépenses de personnel.

Mme DENIS estime néanmoins que les investissements étaient plus conséquents en 2015 qu'aujourd'hui.

M. le Président lui rappelle que le Département doit assumer une perte de recettes de 100 millions d'€, et qu'il a plusieurs priorités à prendre en charge. En réponse à Mme DAMIS, il indique que le détail de l'affectation de la taxe d'aménagement figure p. 193 du compte administratif 2017 et que la ventilation va lui être communiquée par M. le directeur des finances.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes "Les Elus Ecologistes" et "Génération.s" s'abstenant, le groupe "Somme à Gauche" s'abstenant sur l'action 1.

19.3.2. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE - CRÉATION D'UNE ZONE DE PRÉEMPTION SUR LA COMMUNE DE FRISE - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DENIS remarque qu'il faudrait plus de préemptions de ce type.

19.3.3. - RESSOURCE EN EAU - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à Mme DENIS qui souhaite savoir s'il existe des rapports d'évaluation de la pollution des eaux, M. HAUSSOULIER indique qu'il pourra lui transmettre le rapport sur la qualité de l'eau produit par l'Agence de l'eau.

Mme DAMIS-FRICOURT alerte sur la nécessité de créer une chaîne d'information plus aboutie sur les restrictions en matière de qualité de l'eau, entre la Préfecture et les communes. Elle évoque des épisodes lors desquels la population a bu une eau polluée, suite à un défaut de communication.

M. HAUSSOULIER indique que l'Agence de l'eau finance les interconnexions de réseaux de distribution de l'eau, afin d'apporter des solutions en cas de pollution.

En conclusion, M. DAVERGNE précise qu'une réunion aura lieu le 18 février prochain en sous-préfecture sur la question des réseaux des syndicats.

19.3.4. - DECHETS – GESTION INTERNE - M. stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

19.3.5. - ENERGIE ET QUALITE DE L'AIR + 1 AMENDEMENT DEPOSE PAR M. LE PRESIDENT + 1 AMENDEMENT DEPOSE PAR LE GROUPE "SOMME A GAUCHE" - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur

M. HAUSSOULIER présente les deux amendements.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par M. le Président qui est adopté à la majorité, le groupe "Génération.s" s'abstenant, le groupe "Les Elues Ecologistes" votant contre.

Concernant l'amendement déposé par le groupe "Somme à Gauche", Mme LEPRESLE estime que le bioéthanol n'est pas un produit bio, et que le recours à son usage ne règlera pas le problème de pouvoir d'achat des ménages qui ont pour une large proportion des voitures qui roulent au diesel. Elle ajoute que pour produire le bioéthanol, de grandes sociétés agricoles utilisent du pétrole et peuvent faire usage de pesticides générant la pollution de l'eau. De plus, certains pays producteurs de bioéthanol ont constaté une augmentation des produits alimentaires. Elle conclut en suggérant que la dépense soit réorientée vers le développement des transports en commun.

M. le Président réfute l'ensemble des propos de Mme LEPRESLE.

Pour Mme TEMMERMANN, la concurrence supposée entre la production du bioéthanol et des produits alimentaires n'est pas avérée.

Mme DAMIS-FRICOURT indique que son groupe ne prendra pas part au vote sur cet amendement.

M. CASIER estime que la potentielle augmentation du montant du kit induite selon M. HAUSSOULIER par l'augmentation du montant de l'aide aux ménages demandée par l'amendement est un argument des plus étranges.

M. HAUSSOULIER lui répond qu'au contraire son analyse est sensée.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par le groupe "Somme à gauche" qui est rejeté, le groupe "Unis pour la Somme" votant contre, le groupe "Rassemblement national" s'abstenant, les

groupes "Génération.s", "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et M. RENAUX ne prenant pas part au vote.

M. HAUSSOULIER réagit à la remarque de Mme DENIS sur la diminution des crédits en faveur de la FDE 80 en l'invitant à examiner la situation financière florissante de la fédération .

M. DAVERGNE suggère d'augmenter l'aide aux communes dans ce cadre.

Après s'être associé aux propos de MM. HAUSSOULIER et DAVERGNE, M. le Président conclut que la majorité a décidé de ne plus soutenir comme par le passé la FDE 80. Il ajoute que la comparaison des chiffres est symptomatique de l'opposition.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe "Génération.s" s'abstenant et le groupe "Les Elues Ecologistes" votant contre.

19.3.6. - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE + AMENDEMENT DEPOSE PAR LE GROUPE "SOMME A GAUCHE" + AMENDEMENT DEPOSE PAR LE GROUPE "RASSEMBLEMENT NATIONAL" - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur

M. HAUSSOULIER présente l'amendement déposé par le groupe "Somme à Gauche".

M. le Président précise qu'en référence à la classification de l'INSEE, l'amendement devrait substituer le terme bourg-centre à celui de bourg.

Revenant sur les propos de M. HAUSSOULIER, M. STOTER indique que l'amendement constitue une contre-proposition fondée et réfléchie.

En réaction aux propos de M. STOTER, M. le Président rappelle que l'objectif de la majorité est d'une part l'équilibre territorial, d'autre part la mise en place cohérente et efficace du schéma d'accessibilité aux services publics.

M. STOTER reproche le manque de précision du rapport quant à l'utilisation des 6 millions d'euros du fonds pour la revitalisation des bourgs. Il se dit surpris que le schéma d'accessibilité ait été signé avant même que les moyens d'action aient été délibérés.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par le groupe "Somme à gauche" qui est rejeté, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s", "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et "Rassemblement National" votant pour, M. RENAUX s'abstenant.

M. HAUSSOULIER présente l'amendement déposé par le groupe "Rassemblement National".

Mme WYBO insiste sur la difficulté pour les communes de respecter la date de dépôt des dossiers dans le cas de phénomènes exceptionnels. Elle ajoute que l'amendement concerne tous les évènements majeurs, dont font partie les inondations.

M. le Président estime qu'il n'y a pas actuellement de nécessité à abonder le fonds de secours.

A la demande de M. CASIER, M. le Président indique que la convention ruralité sera adressée aux membres de l'Assemblée.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par le groupe "Rassemblement National" qui est rejeté, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s", "Front de Gauche, Gauche Solidaire et

Communiste", "Les Elues Ecologistes" et "Parti Communiste Français" ne prenant pas part au vote, le groupe "Rassemblement National" votant pour.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, "les groupes "Génération.s" et "Somme à Gauche" s'abstenant, le groupe "Les Elues Ecologistes s'abstenant sur l'action 7, le groupe "Rassemblement National" votant contre l'action 7.

19.3.7. - PROGRAMMES ET OPERATIONS STRUCTURANTES + AMENDEMENT DEPOSE PAR LE GROUPE "SOMME A GAUCHE"- M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. HAUSSOULIER présente l'amendement déposé par le groupe "Somme à Gauche".

M. le Président propose une suspension de séance afin que l'amendement puisse être examiné par la 6^{ème} commission.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 16h24 est reprise à 16h38).

M. STOTER souhaite qu'un "coup d'accélérateur" soit donné au Grand Projet Vallée de Somme.

MME BENEDINI, en tant qu'élue de la vallée, exprime son accord avec les propos de M. STOTER

Mme ESTEBAN indique que son groupe ne prendra pas part au vote de cet amendement. Elle ajoute que les maisons éclusières sont trop coûteuses compte tenu de leurs résultats.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par le groupe "Somme à Gauche" qui est rejeté, les groupes "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" ne prenant pas part au vote, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s" et "Les Elues Ecologistes" votant pour, M. RENAUX s'abstenant.

M. le Président se défend de tout "bashing" envers Amiens, en rappelant le soutien apporté par le Conseil départemental aux projets du Hub, de la Citadelle et du musée de Picardie. Mme FONGUEUSE ajoute à cette énumération le barreau du CHU et la structure Clé de sol.

A la remarque de Mme LEPRESLE sur le fait que ces projets relèvent du droit commun et non de la politique de la ville, M. de JENLIS indique que le Conseil départemental a contracté en matière de politique territoriale pour près de 8 millions d'euros avec Amiens Métropole.

Pour conclure, M. le Président réaffirme que la majorité est sensible à Amiens Métropole et à la ville d'Amiens et que le traitement qui leur est réservé est équitable.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes "Les Elues Ecologistes", "Génération.s", "Rassemblement National" et "Somme à Gauche" s'abstenant sur l'action 6.

M. le Président donne lecture d'une question orale déposée par le groupe "Rassemblement National" : "Dans le cadre de votre dispositif d'aides aux communes suite aux terribles inondations du printemps 2018, le temps imparti pour le montage des dossiers n'a pas été suffisant pour permettre à certaines petites communes de boucler les dossiers, du fait notamment des dossiers complexes comprenant des études plus vastes à l'échelle de la Comm de comm, avec pour objet une vaste étude portant sur le bassin versant. Ceci est tout à fait compréhensible et nous ne remettons nullement en cause son utilité et sa nécessité, mais certaines petites communes sont toujours dans la crainte de prochaines inondations : que leur répondez-vous ? Que comptez-vous mettre en œuvre pour aider ces communes à prévenir les futures inondations alors qu'elles sont parfois face à des travaux dont les montants sont supérieurs à leur budget ?".

M. le Président y apporte réponse. Le Conseil départemental a pris l'attache des 49 communes reconnues en état de catastrophe naturelle ; les 29 dossiers de demande de travaux déposés seront examinés lors de la commission permanente du 4 mars, affectant la quasi totalité des 400 000 euros de crédit.

Sur la question de la prévention, M. le Président indique que le Département soutient le service du pôle érosion Somea-Ameva créé en 2017 qui intervient actuellement en appui technique et administratif sur sept programmes d'action. Il invite les communautés de communes, compétentes en matière de prévention des inondations, à prendre l'attache de ce service.

A la demande de M. STOTER, M. le Président informe les membres de l'Assemblée qu'ils seront destinataires du support écrit de la question orale et de sa réponse.

19.3.8. - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à la question de M. DAVERGNE, de savoir si les opérateurs utiliseront effectivement le réseau développé par Somme numérique, M. VARLET indique c'est actuellement le cas pour des clients professionnels. Il ajoute qu'à l'issue des travaux, lorsque la zone sera déclarée fibrée par l'autorité compétente, il sera possible d'imposer aux opérateurs d'utiliser le réseau de Somme Numérique.

A la demande de M. CASIER, M. VARLET précise qu'actuellement six opérateurs, peu connus du public, dont Nordnet, proposent des offres commerciales aux habitants sur le réseau.

Mme DAMIS-FRICOURT estime qu'il est nécessaire que le Département communique sur leurs offres.

Concernant le dysfonctionnement des services proposés par le syndicat Seine Maritime numérique, dont Mme DAMIS-FRICOURT fait état, M. VARLET reconnaît que le Département dispose de peu de recours et ajoute qu'il se renseignera.

M. VARLET indique qu'il ne prendra pas part au vote de ce rapport en tant que président de Somme Numérique.

19.4.1. - VOIRIE DEPARTEMENTALE - Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure

M. DAVERGNE estime que les aides pour la viabilité hivernale, versées par le Département aux communes et intercommunalités sont insuffisantes. Il s'interroge sur la participation du Conseil régional à la création du barreau du CHU. Il ajoute que son groupe s'abstiendra sur l'action 6.

En réaction aux propos de Mme LHOMME, qui déplore l'abstention du groupe "Les Elues Ecologistes" au vote de ce rapport dont les mesures relèvent de la sécurité routière, Mme DENIS affirme que les montants investis lui semblent bien trop élevés.

En réponse à Mme DENIS, M. le Président indique que le giratoire du site Amazon a été financé à 50% par la commune de Boves et le Conseil régional, à 50% par le Département.

Concernant la question de M. CASIER sur les frais éventuels de signalisation suite au changement des limites de vitesse, M. le Président répond que l'Etat a procédé à leur remboursement et que le Département a conservé les anciens panneaux.

M. DAVERGNE se dit impatient d'avoir prochainement connaissance du schéma des aires de covoiturage et de leur financement.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DELNEF pour M. DAVERGNE, Mme QUIGNON pour Mme TEMMERMANN.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe "Somme à Gauche" s'abstenant sur l'action 6, le groupe "Les Elues Ecologistes" s'abstenant sur l'ensemble du rapport et votant contre l'action 6.

19.4.2. - PARC DEPARTEMENTAL – BUDGET ANNEXE - M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

19.4.3. - CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE - Mme Maryline DUCROCQ, rapporteure

En réponse à Mme DENIS, M. le Président précise que les recettes de fonctionnement proviennent de la redevance relative aux autorisations d'occupation temporaire.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe "Rassemblement National" votant contre l'action 2.

19.4.4. - PORTS DEPARTEMENTAUX ET LITTORAL - M. Claude HERTAULT, rapporteur

En réaction aux intentions de vote des groupes "Les Elues Ecologistes" et "Génération.s" et aux propos de Mme DAMIS-FRICOURT qui regrette que, dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence n'ait pas été transférée à la Région, M. le Président explique que celle-ci ne l'a pas sollicitée et que le Département a la particularité d'être propriétaire du fleuve et de la Somme canalisée. Il souligne l'intérêt de cette compétence pour le développement agricole et touristique du département.

M. HAUSSOULIER s'étonne des reproches exprimés sur la proximité du Département avec les trois ports de la Baie de Somme.

Mme ESTEBAN estime que le Tréport, par exemple, est un site économique de grande importance.

Mme DENIS regrette pour sa part que les ports du Hourdel, du Crotoy et de Saint-Valéry soient exclus du projet régional de la façade maritime ouverte à l'international.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes "Génération.s" et "Les Elues Ecologistes" votant contre les actions 1 et 2.

19.4.5. - SITES ET BATIMENTS DESTINES AUX INFRASTRUCTURES - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s" et "Les Elues Ecologistes" ne prenant pas part au vote et le groupe "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" s'abstenant.

19.6.1. - DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Mme LEPRESLE annonce que son groupe votera contre le projet de l'action 3 selon elle bien trop onéreux et de non-écologique.

En réponse à M. Casier qui souhaite disposer d'un état précis du financement du canal, M. le Président indique que les 4,7 milliards seront financés à 50% par les fonds européens, pour 1 milliard par l'Etat, pour 1 milliard par les collectivités locales et un emprunt d'équilibre de 6 à 7 millions d'euros.

Revenant sur les propos de Mme WYBO sur l'absence de chiffrage précis des emplois générés par le projet de canal, M. le Président l'informe que dix emplois solidaires ont déjà été créés dans le cadre des études pour la maîtrise d'oeuvre. M. VARLET ajoute qu'il salue le travail de la sous-Préfecture de Péronne et des agents de la Région chargés de l'emploi solidaire.

M. le Président indique que la régionalisation de la société de projet devrait avancer prochainement avec le projet de loi d'orientation des mobilités. Il ajoute que la participation aux réunions de la société de projet d'un représentant de la commission européenne signifie bien l'engagement des collectivités et que dans ce contexte, il serait étonnant que l'Etat ne tienne pas ses engagements.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe "Génération.s" s'abstenant sur l'action 3, les groupes "Les Elues Ecologistes" et "Rassemblement National" votant contre l'action 3.

M. le Président donne lecture d'une question orale posée par le groupe "Rassemblement National" : " Lors de la présentation du projet du Canal Seine Nord Europe, le principe du recours à la main d'œuvre détachée avait clairement été identifié. Le vice-président Monsieur Philippe Varlet avait alors précisé que la 1er étape consistait à identifier les compétences nécessaires à la construction avant de recourir, en cas de carence de compétences locales à cette main d'œuvre détachée. Mais il nous semble pertinent de connaître le rayon d'action au sein duquel vous allez chercher à recruter les personnes locales avant de recourir à la main d'œuvre détachée et avez-

vous déjà des premières estimations sur l'ampleur de la main d'œuvre détachée à laquelle vous pensez devoir recourir ?"

M. le Président rappelle que le recours à la main d'oeuvre détachée relève en premier lieu de la responsabilité des entreprises attributaires des marchés et qu'il est légalement encadré, le maître d'ouvrage ayant obligation de veiller à ce que les déclarations préalables de détachement soient bien en règle.

Faisant part de l'attachement du Département à favoriser l'emploi de proximité, M. le Président indique que quatre comités de pilotage veillent au travers du dispositif canal emploi, à identifier les métiers nécessaires lors de la phase de construction, au travers du dispositif canal formation, à assurer une offre de formation à destination des bassins d'emplois locaux en adéquation avec le calendrier des travaux, et à recourir à l'allotissement afin d'ouvrir les marchés aux entreprises locales. Il ajoute que les offres d'emploi seront mises à disposition du public via un guichet unique.

19.6.9. - VŒU « CANAL SEINE NORD EUROPE NOUS DEMANDONS L'ENGAGEMENT DE L'ETAT » déposé par le groupe « Unis pour la Somme » - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur

Il est procédé à un vote sur le voeu, qui est adopté à la majorité, le groupe "Génération.s" s'abstenant, les groupes "Les Elues Ecologistes" votant contre.

19.6.2. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Mme MORDACQ indique qu'elle ne prendra pas part au vote de ce rapport.

Il est procédé à la désignation des conseillers départementaux suivants pour représenter le Département de la Somme au sein du Comité Syndical de l'Etablissement de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ) :

- titulaires : Mme Séverine MORDACQ et M. Marc DEWAELE;

- suppléants : M. Hubert de JENLIS et M. Emmanuel NOIRET.

19.6.3. - AMENAGEMENT FONCIER - M. Hubert de JENLIS, rapporteur

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes "Génération.s" et "Rassemblement National" s'abstenant, le groupe "Les Elues Ecologistes" votant contre.

19.6.4. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE TOURISTIQUE - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe "Rassemblement National" s'abstenant sur l'action 1.

19.6.5. - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à la désignation de Mme Carole BIZET pour représenter la collectivité au sein de l'association Fédération nationale des Bistrots de Pays - collège Gestionnaire territoriaux.

M. le Président rappelle que Mme MORDACQ assure le secrétariat de séance pour cet après-midi.

En réponse à M. STOTER qui souhaite disposer de précisions sur l'utilisation des 50 000 € prévus dans le cadre de l'action 2, M. le Président suspend la séance et donne la parole à M. Léonardi, Directeur général adjoint Développement de la personne et des territoires.

(La séance suspendue à 18h46 est reprise à 18h48).

19.6.6. - ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET indique qu'il ne prendra pas part au vote sur l'action 1 en tant que président de l'ADRT Somme Tourisme.

19.6.7. - SECURITE SANITAIRE - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

19.6.8. - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES : BUDGET ANNEXE : BUDGET ANNEXE - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX.

Revenant sur le rapport 19.5.1., M. STOTER, en qualité de membre titulaire du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle "Somme Patrimoine", demande que le procès-verbal indique qu'il ne prend pas part au vote sur les actions de ce rapport concernant cet EPCC.

M. le Président confirme que l'ensemble des administrateurs de cet EPCC sont considérés comme n'ayant pas pris part au vote.

19.5.10. - COLLEGES – BATIMENTS + AMENDEMENT DEPOSE PAR LE GROUPE "SOMME A GAUCHE"- M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. PIOT défend l'amendement.

En réponse à M. de JENLIS qui se dit surpris d'un tel amendement, M. PIOT indique que l'état de certains collèges s'aggrave considérablement et que l'échéance de 2022 est trop lointaine.

Mme DARRAS dit avoir été informée que des toilettes n'ont pas de porte au collège des Coudriers de Villers-Bocage, ce dont s'étonne fortement Mme MAILLE-BARBARE qui indique s'y être rendue à deux reprises récemment sans avoir été alertée sur ce point précis.

Mme MAILLE-BARBARE indique avoir visité 45 collèges et souligne l'exagération des propos rapportés au regard de la réalité des faits.

M. CASIER souligne que les collèges ont globalement été construits à la même époque et seront donc à rénover / réhabiliter en même temps. Il est nécessaire selon lui de "s'attaquer" à la réhabilitation des collèges vieillissant le plus vite à savoir ceux en béton aux ferrailles apparents et de ne pas reporter ces dépenses sur les mandatures suivantes.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes "Rassemblement National" et "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" ne prenant pas part au vote, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s" et "Les Elus Ecologistes" votant pour et le groupe "Unis pour la Somme" votant contre.

Concernant la suggestion de M. CASIER d'une réflexion de la commission sectorisation sur les travaux et la restructuration des collèges au regard de leurs effectifs, M. le Président indique que l'étude à déjà été menée sur le secteur d'Amiens et qu'il reste encore 39 collèges à examiner.

Revenant sur les propos de, M. SOTER qui attire l'attention sur les difficultés de dialogue entre les établissements et le Département en matière de planification des travaux, M. le Président évoque d'une part les dialogues de gestion et d'autre part la constitution d'équipes sur place pour plus de réactivité.

Informant l'Assemblée que, renseignements pris, il manque une porte d'accès au bloc sanitaire du collège de Villers-Bocage et du carrelage au sol de la salle multimédia ; une intervention aura lieu la semaine prochaine, M. le Président invite ses collègues à ne pas verser dans l'exagération systématique.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe "Somme à Gauche" ne prenant pas part au vote, les groupes "Les Elus Ecologistes", "Génération(s)" et M. DAVERGNE s'abstenant.

19.5.11. - FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES COLLEGES - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure

Mme MAILLE-BARBARE indique à M. PIOT que le recours à des sociétés pour l'entretien est une expérimentation menée dans quatre collèges et que les loyers des logements de fonction des collèges sont laissés au bénéfice des établissements.

S'il se dit satisfait de la mise en place des achats en circuits courts, M. CASIER en revanche se dit outré du recours à l'externalisation qui génère selon lui de la précarité.

M. DAVERGNE, contredisant les propos de M. VARLET qui témoigne des retours positifs de l'expérimentation au collège de Péronne, indique que ce n'est pas le cas pour le collège de Feuquières.

Revenant sur les propos de M. CASIER, M. le Président attire l'attention sur la politique d'insertion sociale de la majorité, par l'emploi dans les collèges de travailleurs handicapés des ESAT notamment.

Mme LEPRESLE précise que son groupe votera contre le rapport en raison de la poursuite des investissements dans les établissements privés.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes "Les Elues Ecologistes", "Génération(s)" et "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et "Somme à Gauche" votant contre.

19.5.12. - PLAN « COLLEGE NUMERIQUE » + AMENDEMENT DEPOSE PAR LE GROUPE "SOMME A GAUCHE"- M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. PIOT défend l'amendement.

Il est procédé au vote de l'amendement qui est rejeté, les groupes "Rassemblement National", "Génération(s)" et "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" ne prenant pas part au vote, le groupe "Les Elues Ecologistes" s'abstenant, le groupe "Unis pour la Somme" votant contre.

M. CASIER salue les efforts du Département en terme de dotation des TICE. Il propose une étude sur l'utilisation de Pronotes par les enseignants, ce que M. VARLET approuve.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe "Somme à Gauche" s'abstenant.

19.5.13. - JEUNESSE ET ACTIONS EDUCATIVES TERRITORIALES + 2 AMENDEMENTS DEPOSES PAR LE GROUPE "SOMME A GAUCHE" - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure

M. PIOT défend le premier amendement déposé par le groupe "Somme à Gauche".

En réponse à M. CASIER, indiquant que le dispositif actuel ne fonctionne pas et qu'il serait bon d'y réintégrer la culture, Mme MAILLE-BARBARE concède que la téléprocédure ne facilite pas son utilisation. Elle précise que l'ancienne version du dispositif était peu utilisé pour la culture.

M. le Président conclut en proposant de repenser ce dispositif pour le budget primitif de 2020.

Il est procédé à un vote de l'amendement qui est rejeté, les groupes "Rassemblement National" et "Les Elues Ecologistes" s'abstenant, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s" et "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" votant pour.

M. PIOT défend le second amendement déposé par le groupe "Somme à Gauche".

Il est procédé à un vote sur ce deuxième amendement qui est rejeté, les groupes "Les Elues Ecologistes", "Somme à Gauche", "Génération.s" et "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" votant pour.

M. CASIER déplore la satisfaction de la majorité au vu de l'augmentation des taux 2 et 3 de l'ADS, qui ne représente que 0,75 centimes d'euros supplémentaires par mois pour ses bénéficiaires.

Il qualifie de faute le relèvement du plafond pour les projets internationaux, car il induira une plus forte demande de participation financière des familles et mettra de côté certains enfants.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s", "Les Elues Ecologistes" et "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" votant contre.

19.5.14. - SOUTIEN AU SPORT POUR TOUS + AMENDEMENT PAR LE GROUPE "SOMME A GAUCHE" - M. Pascal BOHIN, rapporteur

Il est procédé à un vote de l'amendement qui est rejeté, le groupe "Rassemblement National" s'abstenant, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s", "Les Elues Ecologistes" et "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" votant pour, le groupe "Unis pour la Somme" votant contre.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s", "Les Elues Ecologistes" et "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" votant contre.

19.5.15. - SPORT SCOLAIRE, HANDISPORT ET SPORT ADAPTE - Mme France FONGUEUSE, rapporteure, conclusions adoptées

19.5.16. - SPORT DE PLEINE NATURE - M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 20h34 est reprise à 21h03).

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, M. DELNEF pour M. DAVERGNE, Mme QUIGNON pour Mme TEMMERMANN, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. LEC pour M. STOTER, Mme BIZET pour Mme de WAZIERS, M. BEAUVARLET pour Mme CARON, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme DELETRE pour Mme HIVER, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme DUCROCQ pour M. NOIRET.

19.1.2. - BUDGET PRIMITIF 2019 - M. Stéphane DECAYEUX, rapporteur

M. STOTER regrette que la majorité ait rejeté tous les amendements constructifs et innovants de l'opposition et dit ressentir l'injustice d'avoir été privé d'expression. Il constate que ces rejets illustrent deux visions opposées d'un budget au service des habitants du Département. Il réaffirme le besoin de proximité des citoyens et estime que la majorité n'a pas le monopole du pragmatisme et de la saine gestion. Il indique que son groupe votera contre le budget primitif de la majorité.

En préambule, M. CASIER exprime ses regrets quant aux propos désagréables tenus à l'encontre de M. le Président sur la question de l'image du Département. Il indique que les 40 milliards d'euros du CICE pourraient faire beaucoup pour la politique sociale du Département. Il établit un parallèle entre le budget primitif de la majorité et une oeuvre jouée en trois actes. Le premier acte consiste à déplorer l'étranglement financier infligé par l'Etat tout en adhérant à sa politique. Le second acte, dite phase "rabort", est de faire autant avec moins, voire de faire mieux avec beaucoup moins. Le troisième et dernier acte est ensuite de desserrer l'étau, très légèrement. Jugeant que la politique menée par la majorité départementale est à l'image de la politique nationale, il dénonce un "desserrage de l'étau" symbolique.

M. DECAYEUX rappelle à M. CASIER que le CICE, qui n'existe plus depuis le début de l'année, a été remplacé par un allègement de charges visant à redonner du pouvoir d'achat aux ménages.

En réponse à M. STOTER, M. le Président lui fait observer que la parole de l'opposition n'est pas muselée, les trois quarts du temps de parole étant occupés par celle-ci.

M. CASIER estime que le budget primitif du Département est la copie du budget de l'Etat.

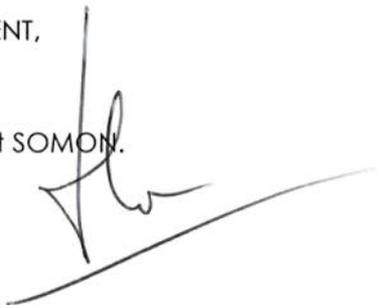
Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes "Rassemblement National", "Somme à Gauche", "Génération.s", "Les Elues Ecologistes" et "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" votant contre.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 21 heures 42).

.....
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LES SECRETAIRES,

Mme Sabrina HOLLEVILLE-
MILHAT



Mme Séverine MORDACQ

